

AUTORISATIONS D'ABSENCE DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGRES A TITRE PROVISOIRE OU DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES

Article R.914-105 du code de l'Éducation (Livre IX - Titre 1^{er} - chapitre IV)			
AUTORISATIONS D'ABSENCE DE DROIT			
AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES AUX ELECTIONS			
Motifs	Textes de référence	Durée	Rémunération
1- Participation en tant que membre d'un conseil municipal, général, régional aux séances plénières, aux réunions des commissions dont il est membre, aux réunions des assemblées délibérantes	* Articles L.2123-1 (mandat municipal), L.3123-1 (mandat conseil général), L.4135-1 (mandat conseil régional) du code général des collectivités territoriales (CGCT) * Circulaire FP 3 n° 2446 du 13 janvier 2005		L'employeur n'est pas tenu de rémunérer le temps passé par l'élu aux séances et réunions citées
2- Crédits d'heures (membres des conseils municipaux, généraux, régionaux)	* Articles L.2123-2 (mandat municipal), L.3123-2 (mandat conseil général), L.4135-2 (mandat conseil régional) du CGCT		Sans traitement
3- Candidature à une fonction élective	* Article L. 122-24-1 du code du travail * Circulaire FP du 18 janvier 2005		Sans traitement si l'absence n'est pas imputée sur le congé payé annuel
4- Participation aux travaux des assemblées publiques électives	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950		Plein traitement
5- Participation aux travaux des organismes professionnels	* Article R914-13-44 du code de l'éducation * décret n° 2014-1176 du 14 octobre 2014		Plein traitement
AUTORISATIONS D'ABSENCE DIVERSES			
6- Examens médicaux obligatoires liés à la grossesse	* Article L.122-25-3 du code du travail * Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 * Circulaire FP/4 n° 1864 du 9 août 1995		Plein traitement
7- Mesures de prophylaxie et éviction du maître en cas de maladie contagieuse	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950 * Arrêté du 3 mai 1989 relatif à la durée et aux conditions d'éviction	Variable selon la maladie	Plein traitement
8- Pour passer des concours	* Circulaire n° 75-238 et n° 75-U-065 du 9 juillet 1975	2 jours et durée du concours	Plein traitement
9- Pour jury d'examen	* Arrêté du 10 décembre 1952 portant application aux divers enseignements... * Arrêté du 13 avril 2012 (JO du 2 mai 2012)		Plein traitement (en tenant compte des règles applicables en matière indemnitaire)
10- Pour participer aux commissions consultatives mixtes (CCMD et CCMA)	* Article 15 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 * décret n° 2014-1176 du 14 octobre 2014	Durée totale(délais route, durée prévisible réunion et temps égal à cette durée pour la préparation et le compte-rendu des travaux)	Plein traitement
11- Participation à un jury d'assises			Avec traitement
12- Pour suivre des actions de formation en vue de la préparation d'un examen, concours ou sélection	* Art. 21 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007	5 jours de droit (possibilité d'octroi de jours supplémentaires)	Plein traitement

AUTORISATIONS D'ABSENCE DES MAITRES CONTRACTUELS ET AGREES A TITRE PROVISOIRE OU DEFINITIF DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS PRIVES
Article R.914-105 du code de l'Education (Livre IX - Titre 1^{er} - chapitre IV)
AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES
AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENT FAMILIAL

Motifs	Textes de référence	Durée	Rémunération
1- Décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire du PACS, des père, mère et enfant	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	3 jours ouvrables ☛ éventuels délais de route max 48 h	Plein traitement
	* Circulaire FP 7 n° 002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS		
2- Mariage ou PACS du maître	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	5 jours ouvrables ☛ éventuels délais de route max 48 h	Plein traitement
	* Circulaire FP 7 n° 002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence et au PACS		

AUTORISATIONS D'ABSENCE LIEES A LA NAISSANCE

3- Préparation à l'accouchement	* circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995		Plein traitement
	* avis du médecin de prévention		
4- Allaitement	* circulaire FP/4 BUD n° 1864 du 9 août 1995	1 heure/jour 2 fois/jour	Plein traitement
5- Aménagement d'horaires pendant la grossesse	* Décret n° 82-453 du 28 mai 1982	1 heure/jour maximum	Plein traitement
	* Circulaire FP4/BUD n° 1864 du 9 août 1995		

AUTORISATIONS D'ABSENCE DIVERSES

6- Pour soin à enfant malade ou garde momentanée	* Circulaire FP n° 1475 du 20 juillet 1982	1) max 1 fois la durée hebdomadaire du service + 1 jour 2) max 2 fois les OHS (contingent annuel) + 2 jours dans certains cas ☛ enfant – de 16 ans sauf enfant handicapé	Plein traitement
	* Circulaire n° 83-164 du 13 avril 1983		
7- Mutilés de guerre	* Circulaire n° 70-423 du 5 novembre 1970	☛ pour examens médicaux	Plein traitement
8- Cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse	* Instruction n° 7 du 23 mars 1950	Variable selon la maladie	Plein traitement
9- Pour déplacement à l'étranger à titre personnel	* Circulaire n° 77-022 du 17 janvier 1977 abrogé par la circulaire n° 2009-185 du 07 décembre 2009		Sans traitement sauf exercice d'un mandat syndical ou à l'occasion d'un évènement familial
	* Note de service n° 86-302 du 14 octobre 1986		
	* Note de service n° 89-101 du 27 avril 1989 relative à la déconcentration de la procédure d'autorisation d'absence		
10- Pour fêtes religieuses	* Circulaire FP n° 901 du 23 septembre 1967, complétée par circulaire annuelle	Calendrier des fêtes religieuses	Plein traitement
11- Pour activités de sapeur-pompier	* Loi n° 96-370 du 3 mai 1996		Possibilité de maintien du plein traitement
	* Circulaire du premier ministre du 19 avril 1999		